

Objet : Marché subséquent n°9 - Création d'éclairage public solaire traversée piétonne et cycliste rue Paul Doumer - Attribution du marché (Affaire n° 24S0027).

N° : VA_DEC2024_379
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles R2162-7 et R2162-10 du Code de la Commande Publique

décidons

De conclure le marché subséquent « Création d'éclairage public solaire traversée piétonne et cycliste rue Paul Doumer » avec INEO Hauts-de-France domiciliée à LESQUIN (59810) pour un montant de 17 285,28 € HT.

Imputation budgétaire : 2315-814-2600-26ACCVOI

Politique publique (domaine-action-activité) : 02.4.1 Eclairage public

Fait à Villeneuve d'Ascq
le lundi 24 juin 2024

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20240101-203895-AU-1-1
Date AR Préfecture : mardi 25 juin 2024